

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2016

Notre préparation budgétaire 2016 s'inscrit dans un programme de stabilité des finances publiques sur la période (2015- 2017) afin de restaurer l'équilibre.

Cependant, les perspectives de l'économie française restent ternes :

- Poursuite de l'augmentation du chômage
- Timide reprise économique avec une croissance évaluée à 1,50 % pour l'économie française.
- Un budget de l'Etat 2016 qui ne devrait pas permettre de réduire la dette publique.

Dans ce contexte, pour réduire la dépense publique, le Gouvernement maintient son objectif en diminuant très significativement les recettes de fonctionnement des communes.

L'équation de l'équilibre des budgets locaux s'avère donc de plus en plus difficile.

ELEMENTS D'ANALYSE RETROSPECTIVE

Sur la période (2012- 2015), la commune est parvenue à maintenir son autofinancement.

L'épargne brute, qui était de 4,3 millions en 2012, est anticipée à 4,8 millions pour 2015.

Cet autofinancement, dégagé par une gestion très rigoureuse des dépenses sur le budget de fonctionnement, permet de contenir l'endettement.

L'encours de dette passe ainsi de 47,7 millions en 2012 à 44,6 millions à la fin de l'année 2015.

Le ratio de désendettement se situe ainsi à 9 années d'épargne brute donc en deçà des seuils considérés comme limites.

Par ailleurs, de 2012 à 2015, l'investissement s'est élevé à 42,8 millions avec un recours à l'emprunt limité à 8,3 millions soit 19 % seulement.

C'est donc bien principalement l'utilisation du résultat qui permet d'assurer le financement des investissements.

DES PERSPECTIVES DE RECETTES SOUS CONTRAINTES.

	BP 2015	2016
Atténuation de charges (chap. 013)	80 000	80 000
Produits des services (chap. 70)	1 450 000	1 500 000
Produit des taxes directes	25 393 943	25 800 000
Rôles supplémentaires	569 806	578 000
Produit des contributions directes	25 963 749	26 378 000
Attribution de compensation (art 7321)	1 717 420	1 717 420
Dotations de solidarité communautaire (art 7322)	608 440	608 440
FPIC (art 7325)intercommunalité	220 000	400 000
Taxe d'enlèvement des O.M (art 7331)	5 173 000	5 250 000
Taxes pour utilisation des services publics et du domaine (art 733 hors 7331)	693 769	700 000
Taxe sur l'électricité (art 7351)	890 000	890 000
Taxes sur la publicité (art 7368)	180 000	180 000
Taxe additionnelle aux droits de mutation (art 7381)	2 200 000	2 200 000
Impôts et taxes (chap. 73)	37 646 378	38 323 860
DGF, dotation forfaitaire (art 7411)	4 880 000	3 846 465
Dotations nationales de péréquation (art 74127)	1 000 000	1 000 000
Participations (art 747)	1 522 548	1 500 000
Compensations fiscales (art 748)	818 768	770 000
Dotations	8 221 316	7 116 465
Autres produits de gestion courante (chap. 75)	1 063 000	1 100 000
Total des recettes de gestion courante	48 460 694	48 120 325
Produits financiers (chap. 76)	887	887
Produits exceptionnels (chap. 77 hors 775)	77 920	70 000
Total des recettes réelles de fonctionnement	48 539 501	48 191 212

Globalement à ce stade, c'est à dire préalablement à toute notification, notre estimation des recettes de fonctionnement pour 2016 serait de 48,191 millions, inférieures de 350 000 € à celles du BP 2015 : 48,540 millions.

La régression drastique des dotations de l'État se poursuit :

Le gouvernement s'est engagé dans un programme de réduction de la dépense publique de 50 milliards entre 2015 et 2017.

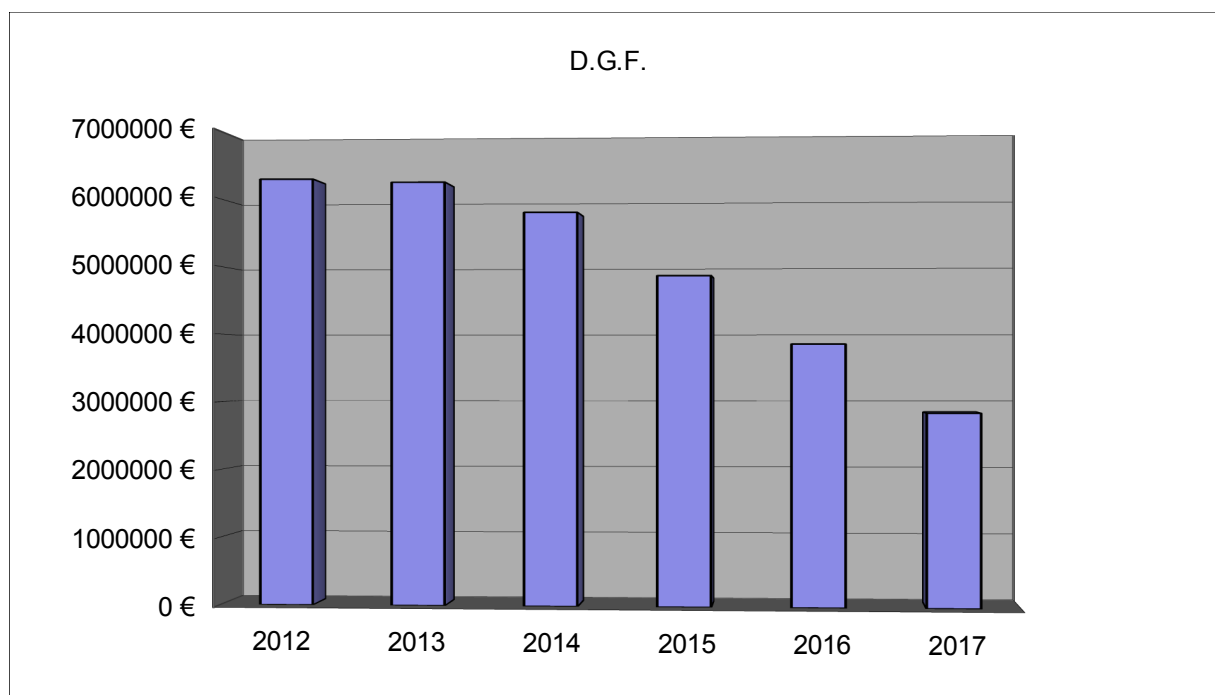
A ce titre, La loi de finances 2015 prévoit une réduction des concours aux collectivités territoriales de 11 milliards en 3 ans dont 3,7 milliards au titre de 2016 sachant que les collectivités territoriales ont déjà contribué en 2014 à hauteur de 1,5 milliards et en 2015 à hauteur de 3,7 milliards.

Le bloc communal supporte près de 60 % de cette diminution, plus de 2 milliards à nouveau en 2016.

Compte tenu de ces éléments nous anticipons pour notre commune une diminution de 1 million de la part forfaitaire, de notre DGF ce qui représente 3,87 points de fiscalité, nous conduisant à prévoir une inscription à 3.846 millions. (4.880 millions étaient prévus au BP 2015) Cette ressource primordiale pour la commune devrait donc continuer de baisser dans les mêmes proportions sur les prochaines années.

Par ailleurs la réforme de la DGF, initialement prévue avec la loi de Finances 2016 doit faire prochainement l'objet d'un projet de loi.

Cette réforme qui privilégierait les villes centres d'agglomération ne devrait pas être favorable à notre commune.



Globalement les compensations fiscales seraient en diminution à 770 000 € contre 819 000 en 2015.

La Dotation nationale de péréquation serait reconduite à 1 millions en 2016 en sachant que la disparition sans compensation de cette recette est programmée dans le projet de réforme gouvernemental.

L'ensemble des autres participations (Département, TPM, Caisse d'allocations familiales ...) serait reconduit à l'identique à ce stade alors même que nos collectivités partenaires subissent elles aussi la baisse des concours de l'État qui compromet le maintien du niveau de leurs concours.

Une progression des recettes fiscales limitée.

L'hypothèse d'évolution de notre produit fiscal est de 1,50 % combinant revalorisation forfaitaire et évolution physique des bases.

Dans ces conditions, le produit fiscal attendu s'établirait à 26,4 millions contre 26 millions au BP 2015.

A ce stade, il convient de souligner que le taux de notre taxe d'habitation (TH) :13,13 % est bien en deçà du taux moyen départemental 2014 : 23,23 %

La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères restera fixée en conformité avec la réalité du coût de ce service. Sachant que la base fiscale correspondante est prévue avec une évolution identique à celle du foncier bâti

Soit 1.50 %.

En l'absence de nouveau transfert de compétence à la Communauté d'agglomération, l'attribution de compensation serait reconduite au montant de 2015 soit : 1,7 millions.

La dotation de solidarité communautaire elle-même serait reconduite à 600 000 €.

Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales est anticipé à 400 000 €, en augmentation conformément à la réglementation actuellement en vigueur.

L'ensemble des autres taxes pour l'utilisation du domaine public et liées à l'urbanisation serait maintenu à l'identique par rapport à 2015 compte tenu notamment des incertitudes qui subsistent quant à l'évolution de la taxe additionnelle au droits de mutation laquelle représente plus de 50 % de l'ensemble.

Les produits des services et du domaine seraient prévus à : 1,500 million en conformité avec les réalisations.

Les autres produits de gestion courante seraient reconduits à 1.100 million

LA NECESSITE DE CONTENIR LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
 POUR PALLIER AUX CONTRAINTES IMPOSEES PAR L'ETAT ET
 MAINTENIR NOTRE AUTOFINANCEMENT.

	BP 2015	2016
Charges à caractère général (chap. 011)	12 150 000	12 400 000
Charges de personnel et frais assimilés (chap. 012)	24 100 000	24 500 000
Atténuation de produit (chap. 014)	570 000	500 000
Contingents et participations obligatoires (art 655)	2 937 784	2 900 000
Subventions versées (art 657)	3 120 441	3 200 000
Autres charges de gestion courante (art 65 hors 655 et 657)	791 775	800 000
Autres charges de gestion courante (chap. 65)	6 850 000	6 900 000
Total des dépenses de gestion courante	43 670 000	44 300 000
Intérêts de la dette (art 66111)	1 900 000	1 800 000
Charges exceptionnelles (chap. 67)	260 000	200 000
Total des dépenses réelles de fonctionnement	45 830 000	46 300 000

Globalement à ce stade, c'est-à-dire en amont des arbitrages définitifs, notre estimation des dépenses de gestion courante pour 2016 :46,300 millions est supérieure de 470 000 € par rapport au BP 2015 ouvert à 45,830 millions.

L'obligation d'une gestion particulièrement rigoureuse des crédits de fonctionnement pour la mise en œuvre de nos politiques publiques municipales reste donc incontournable.

L'évolution des frais de personnel:

En comparaison avec les villes de même strate, Six - Fours confirme sa grande maîtrise des coûts salariaux.

Ceux-ci représentaient 662 € par habitant en 2014 (derniers chiffres officiels), contre 757 € pour la moyenne de la strate soit 12 % de moins, alors que la part des charges de personnel dans l'ensemble des dépenses de fonctionnement s'établissent à 50,52 % pour notre commune pour une moyenne à 55,29 %.

Ce budget doit en outre supporter des contraintes imposées par l'Etat (revalorisations indiciaires, cotisations....)

Ce poste est ainsi anticipé à 24,5 millions en augmentation de 2 % par rapport à la réalisation 2015.

-Les avantages en nature

Ils font l'objet de délibérations

Logements de fonction pour des emplois de gardiennage -délibération du 21 avril 2011,

17 logements pour nécessité absolue de service,

2 logements par utilité de service,

Véhicules de fonction-délibération du 23 avril 2015,

1 véhicule attribué au directeur général des services,

1 véhicule attribué au directeur de cabinet,

Repas,

Certains agents bénéficient de repas dans le cadre de leurs fonctions

(centres de loisirs). Au titre de janvier 2016, cela représente 200 repas pour à 4.65 euros pour 26 agents.

-Le temps de travail

Le temps de travail actuel est de 37h30 hebdomadaires assorti de 09 jours de RTT,

En fonction de nécessités de service évaluées par la direction des ressources humaines et le chef de service concerné, cette durée hebdomadaire du travail peut être ramenée à 35 h sans bénéfice de RTT,

-Les effectifs

cf. tableau joint,

En équivalent temps plein, la commune compte 520,5 agents dont 452,4 titulaires et 98 non titulaires

Les charges à caractère général :

Il s'agit là de l'ensemble des crédits de fonctionnement courant des services. Pour 2016 il est envisagé une évolution de l'ordre de 2% à 12,4 millions. Il s'agit là d'un principe de réalité et de sincérité, compte tenu de la nécessité d'entretenir régulièrement le patrimoine communal et de faire face à des charges incompressibles.

Les subventions et participations :

Cette rubrique regroupe :

- les contingents et participations au caractère obligatoire comme par exemple notre contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Ce poste enregistrera une diminution de l'ordre de 6 % du fait d'un nouveau mode de calcul de notre participation au SDIS, plus favorable à la commune
- La subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) qui serait en évolution de 2 % en cohérence avec les exigences d'évolution mécanique de la masse salariale.
- La subvention à la Caisse des écoles serait reconduite au même niveau que 2015.

Malgré le contexte particulièrement restrictif pour les finances locales, nous tenterons, cette année encore, de maintenir l'aide aux associations qui déploient une réelle activité d'intérêt communal.

L'ENDETTEMENT COMMUNAL : DIMINUTION DE L'ENCOURS MAITRISE DES FRAIS FINANCIERS.

	2011	2012	2013	2014	2015
<u>Capital Restant Dû au 31/12</u>	47 746 724	46 100 391	46 099 623	45 610 112	44 562 006
<u>CAPITAL</u>	2 629 410	2 646 332	3 000 768	2 989 511	2 848 106
<u>INTERETS</u>	1 626 899	1 633 953	1 707 845	1 663 789	1 609 730
<u>ANNUITES</u>	4 256 309	4 280 285	4 708 613	4 653 300	4 457 836

La dette de la commune est inférieure de plus de trois millions à ce qu'elle était en 2011.

Cela témoigne de la bonne santé financière de la commune qui fait le choix de limiter son endettement. C'est là un signe très positif car dans le contexte contraint actuel la ville de SIX-FOURS préserve des marges de manœuvre pour s'autoriser des investissements futurs.

En 2015, le taux moyen payé est de 3,46 %.

Elle est constitué à 54 % en taux fixe et 62 % de l'encours est classé « 1 A » soit la rubrique « sans risque » de la charte Gissler.

Deux contrats souscrits respectivement auprès de la SFIL ex DEXIA et de la Caisse d'Épargne sont indexés sur la variation du taux de change entre l'USD et le CHF, indexation qui s'est révélée particulièrement volatile en 2008.

Depuis, ces deux emprunts au capital restant dû de 7 millions font l'objet d'une procédure à l'initiative de la commune.

La commune a cependant fait le choix de s'inscrire dans le dispositif du fonds de soutien de l'Etat.

Un dossier a été déposé en ce sens en avril 2015 et nous devrions avoir un retour des services instructeurs au cours de ce premier trimestre.

A titre d'illustration, le taux payé en 2015 au titre du prêt DEXIA entré en phase structurée est de 3,84 % et Le taux payé en 2015 au titre du prêt Caisse d'Epargne est de 2,45 %.

Le taux moyen payé pour ces deux emprunts en 2015 est donc 2,80 %.

En 2016 les charges financières sont donc anticipées une fois encore en légère diminution à 1,8 million globalement contre 1,9 millions au BP 2015.

Nos anticipations pour notre budget de fonctionnement 2016, conduisent à une prévision d'autofinancement au BP qui serait de l'ordre de 1,9 million contre 2,8 millions au BP 2015, soit une diminution de 900 000 €.

Cet effet de ciseau amorcé qui dégrade notre capacité d'autofinancement compromet à terme l'équilibre financier communal.

LES PRINCIPALES ORIENTATIONS EN INVESTISSEMENT.

Notre niveau d'investissement sera directement commandé par notre capacité d'autofinancement dégagé sur le fonctionnement. La préservation de la qualité de notre équilibre financier, souligné par la Chambre Régionale des Comptes, et la stabilisation de notre endettement, restant un objectif central de notre gestion.

Il s'agira en conséquence et en premier lieu, de finaliser les projets en cours.

Une part conséquente du budget sera consacrée à l'entretien courant du patrimoine communal : bâtiments, écoles, voirie, espaces verts...

Nos principaux projets seront les suivants :

- L'amélioration de nos entrées de ville avec, le réaménagement de l'esplanade devant la halle des sports du Verger, celui des abords et du parking de la salle Malraux.
- En matière de prévention du risque inondation la mise en sécurité du cours d'eau l'Augias.
- La restructuration du stade Sastre (tribunes, vestiaires, pelouse, mise aux normes de la fédération française de rugby)
- La poursuite de l'aménagement du jardin de la maison de la mer avec notamment la requalification du chemin piétonnier jusqu'au port de la Coudoulière
- L'amélioration et la rénovation de l'équipement de la salle Daudet.
- La réalisation d'une quatrième salle de cinéma nécessitée par le succès grandissant de cet équipement.
- L'étude de faisabilité pour la création d'un stade nautique.

S'agissant des recettes d'investissement, nos anticipations sont les suivantes :

- Fonds de compensation la TVA : 745 mille euros
- Taxe locale d'équipement et Taxe d'Aménagement : 400 mille euros
- Produits des amendes de police : 500 mille euros.

L'emprunt prévisionnel serait lui inscrit à 3 millions pour une annuité en capital identique en 2016, l'endettement communal serait donc stable cette année.

LES BUDGETS ANNEXES

Ces budgets retracent l'activité des régies communales chargées de l'exploitation d'un service industriel et commercial (SPIC).
Ils doivent recenser l'intégralité des recettes et des dépenses nécessaires à l'exploitation du service et s'équilibrer par la participation des usagers sans apport du budget principal sauf dans de rares exceptions prévues par les textes.

L'EAU POTABLE.

Après cinq années de stabilité une actualisation tarifaire est envisagée.
Il s'agira d'une part de tenir compte de l'évolution des coûts d'approvisionnement, d'autre part d'assurer la continuité des investissements nécessaires à l'entretien de notre réseau.
Par ailleurs, un nouveau règlement, en cours d'élaboration vous sera soumis lors d'un prochain conseil municipal.

LES TRANSPORTS.

Les années 2014 et 2015 ont été marquées par l'acquisition de deux bus neufs.
Il n'y a donc pas de gros investissements prévus en 2016.
L'évolution des charges de fonctionnement devrait nécessiter une légère actualisation de la subvention communale pour garantir le maintien du niveau de service.

LES PORTS.

Pour 2016, l'ensemble des tarifs a été reconduits à l'identique.

Les travaux de mise en sécurité et de réfection de la digue du port de la Coudoulière s'engageront à l'issue de la procédure de concertation publique actuellement en cours.

LES PARKINGS

Ce budget destiné à retracer financièrement, l'exploitation des parcs de stationnement fermés, sera impacté en 2016 par l'acquisition d'horodateurs neufs autorisant notamment le paiement par carte bancaire. Des barrières automatiques seront aussi installées.

LES POMPES FUNEBRES.

L'objet de ce budget, particulièrement stable, est de répertorier les dépenses relatives à la création des caveaux et les recettes des ventes de concessions.